



SAZOF

SOCIETE D'ADMINISTRATION DES ZONES FRANCHES

Tél. : (228) 253 53 53 Fax : (228) 251 98 98

E-mail : sazof@zonefranchetogo.tg ou : sazof@togo-imet.com

http://www.zonefranchetogo.tg

DECISION N° 01 /PCA

PORTANT MODALITES FINANCIERES DE DELIVRANCE DE L'AGREMENT AU STATUT DE ZONE FRANCHE DE TRANSFORMATION POUR L'EXPORTATION

*Le Président du Conseil d'Administration
de la Société d'Administration des Zones Franches (SAZOF)*

Vu la loi N° 89-14 du 18 septembre 1989 portant statut de Zone Franche de Transformation pour l'Exportation notamment en son article 16 ;

Vu le décret N° 90-40 du 4 avril 1990 pris en application de la loi N° 89-14 susvisée notamment en ses articles 11, 25 et 26 ;

Vu le décret N° 94- 11/PR du 16 mars 1994 portant création de la Société d'Administration des Zones Franches (SAZOF) ;

Vu le rapport de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 ;

DECIDE :

Article premier : L'agrément au statut de Zone Franche de Transformation pour l'Exportation est assujéti au paiement d'une somme de **CINQ CENT MILLE (500.000) FRANCS CFA**, de la manière suivante :

- TROIS CENT MILLE (300.000) FRANCS CFA lors du retrait du formulaire de demande d'agrément ou de son numéro d'enregistrement ;
- DEUX CENT MILLE (200.000) FRANCS CFA à la remise de l'agrément provisoire.

Article 2 : Les paiements sont effectués à la comptabilité de la SAZOF.

Article 3 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires à la présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Lomé, le **19 OCT 2006**

Le Président du Conseil


Lt. Col. Hémoû Badibawa

